



LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ ET DONNÉES PERSONNELLES

PUBLIC

Les salariés-es et bénévoles des centres sociaux. Cette formation s'adresse plus spécifiquement aux personnes susceptibles de gérer des données personnelles d'usagers.

DURÉE

1 demi-journée

DATES

9 novembre 2017

HORAIRE

De 9h30 à 12h30

LIEU

Fédération des centres sociaux de Seine-Saint-Denis
21, allée Jules Guesde
93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS

INTERVENANT

Yanic GORNET
Président CS la 20ème Chaise et
Administrateur FCS75

ENCADREMENT FCS93

Elsa VACHERON,
Chargée de projets FCS93

COÛT

Centres sociaux adhérents = 0 €
Centres sociaux non adhérents = 50 €

OBJECTIFS

- Se sensibiliser aux données personnelles et à leur traitement dans le centre social ;
- Echanger sur les situations posant la problématique de la gestion et de la sécurisation des données personnelles.

CONTENU

- Quand on accueille une nouvelle personne dans notre centre social on va remplir une fiche, directement dans l'ordinateur de l'accueil ou bien sur un questionnaire en papier.
- Quand cette personne va s'inscrire à une activité particulière du centre, l'animateur va à nouveau inscrire cette personne dans un fichier.
- Quand cette personne va demander l'aide de l'écrivain public ou numérique le bénévole va enregistrer dans son ordinateur le nom, l'adresse, l'e-mail, etc.
- Comment donc doit-on organiser toutes ces opérations qui mettent en jeu les données personnelles des usagers du centre pour respecter la loi : la loi Informatique, fichiers et libertés de 1978 et les lois et décrets ultérieurs qui la complètent ?

DÉMARCHE

Cette formation s'inscrit dans le cadre des réflexions menées au sein du groupe de travail fédéral sur les usages du numérique.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Apports théoriques, échanges de pratiques.